



Avenant n°.....au
Contrat d'Accompagnement Social Personnalisé
en date du.....

Article L.271-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.
Loi n°2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme des majeurs protégés

Entre les soussignés :

- 1- la Maire de Paris représentée par
- 2- Monsieur, Madame ou Mademoiselle demeurant à
- 3- En présence de

ARTICLE 1 : MODIFICATIONS APPORTEES AU CONTRAT

A compter de ce jour, l'article..... est ainsi modifié :

(Les modifications peuvent concerner la durée de l'accompagnement social, la fréquence des rencontres et visites, la gestion des prestations sociales, le contenu du plan d'intervention...);

ARTICLE 2 : AUTRES DISPOSITIONS

Les autres clauses du contrat en date du.....demeurent inchangées.

Fait en trois exemplaires à Paris,

Pour la Maire de Paris,

le bénéficiaire du contrat

Les informations qui vous sont demandées feront l'objet, sauf opposition justifiée de votre part, d'un enregistrement informatique, conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.